Conseil municipal du 02 septembre 2026
Commune du Givre – E202607-07

E202607-07 Signature devis réfection de voiries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la volonté du conseil de faire rénover la route de la Grisse ainsi que le carrefour de la Moratière, le chemin de la Vigne, le chemin du Pont Neuf et la Coquillère,

Considérant la volonté du conseil municipal d'entretenir les fossés et chemins de la commune,

Considérant les consultations simplifiées pour la réfection de voiries et pour le curage de fossés et chemins,

Madame le Maire propose l'entreprise ATLANROUTE située La Loge – 460 rue Pasteur 85170 Le Poiré sur Vie pour les travaux de réfections des routes listées par la commission Adhoc.

Le Maire soumet également au vote de l'assemblée la proposition de l'entreprise STTP localisée Zone d'activité du Patis, 1 218 Rue des Carriers, 85440 Talmont-Saint-Hilaire pour le programme des fossés et chemins ciblé par la même commission.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE :

Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette prestation de réfection de plusieurs voies communales par l'entreprise ATLANROUTE,

Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la prestation de curage et entretien des chemins par l'entreprise STTP.

DEMANDE à :

Madame le Maire d'inscrire sur la ligne budgétaire appropriée les sommes nécessaires à la réalisation des contrats de prestation.

Certifié exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture
Le 03 septembre 2026

Pour extrait conforme.
Jennifer LIBAUD
Maire du Givre

MAIRIE DU GIVRE 85 (Vendée)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le **mercredi 02 septembre 2026 à 18h39**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 août 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jennifer LIBAUD, Maire.

Etaient présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,

Madame Liliane PANTEIX, monsieur Stéphane LEMARCHAND adjoints au Maire,

Madame Hélène BARRAUD, monsieur Serge BLAINEAU, monsieur André DAGLAND, monsieur Baptiste GLUMINEAU, monsieur Sébastien GREFFARD, monsieur Alexandre LAPORTE, monsieur Jean-Baptiste PATARIN, et madame Anne POTIER conseillers municipaux.

Absents représentés :
Madame Véronique BAUDAIN donne pouvoir à madame Jennifer LIBAUD,
Madame Claudine DENIS donne pouvoir à monsieur Stéphane LEMARCHAND,
Madame Françoise USELDINGER donne pouvoir à madame Liliane PANTEIX,
Absents excusés :
Mesdames Véronique BAUDAIN, Claudine DENIS, madame Monique LAULOM et Françoise USELDINGER,
Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur André DAGLAND est désigné secrétaire de séance.